

Sport de Haut Niveau - «Les Contrats d'Objectifs» - Communication de M. l'Adjoint FUSTER

M. l'Adjoint FUSTER : Le Conseil Municipal vient de se prononcer sur l'aide apportée aux clubs phares de notre ville au titre de la saison 1989/1990.

A partir de la saison 1990/1991, une nouvelle philosophie et une nouvelle méthodologie seront mises en place afin de mieux concentrer la subvention destinée aux clubs de haut niveau.

1. Procédure

La démarche suivie pour définir les grands axes des contrats d'objectifs a largement associé les membres de la Commission des Sports et des clubs concernés :

22 juin 1989 : réflexions préliminaires sur la philosophie des contrats d'objectifs par la Commission des Sports,

12 juillet 1989 : concertation avec les Présidents des clubs de haut niveau sur la philosophie,

26 septembre 1989 : définition de la méthodologie par la Commission des Sports,

10 octobre 1989 : concertation avec les Présidents de clubs sur la méthodologie,

27 novembre 1989 : présentation de la philosophie et de la méthodologie aux membres de la Municipalité.

Toutes ces instances ont émis un avis favorable à la mise en place de contrats d'objectifs. Cette réflexion intéresse vivement l'Association des Maires de Grandes Villes de France et sera présentée en avril 1990 lors d'un colloque consacré au Sport de Haut Niveau.

Elle intéresse aussi des villes comme Strasbourg, Villeurbanne, Villefranche, Lyon et d'autres encore qui ont déjà pris contact avec nous à ce sujet et attendent le résultat de nos travaux.

2. Philosophie des contrats d'objectifs

Quatre directions principales peuvent être retenues :

- **du mécénat au partenariat** : la Ville de Besançon aidait les clubs sans exiger de contrepartie. Notre commune étant le plus souvent le premier partenaire des équipes de haut niveau, son action devra être mieux connue. Ainsi, nous demanderons l'inscription «Ville de Besançon» sur le maillot, la mise en place de calicots de la Ville de Besançon et un certain nombre de prestations publicitaires,

- **des garanties pour la Ville et les clubs** : ces derniers connaîtront longtemps à l'avance la somme attribuée ; ils pourront ainsi bâtir leur budget prévisionnel en toute connaissance de cause et à long terme une politique du club en tenant compte de cette aide municipale bien nette et bien claire. Puis les Présidents de clubs pourront également essayer de trouver des aides à l'extérieur auprès des collectivités territoriales autres que la Ville, auprès des partenaires économiques. Précisons que dès le 12 juillet 1989, les clubs phares avaient été informés de la subvention municipale allouée pour la saison 1989/1990,

- **une règle du jeu qui conjugue sagesse et efficacité** : à la fin de chaque saison sportive, les clubs devront fournir un audit financier afin d'éviter les éventuels dérapages financiers,

- **un souci de maîtrise de la possible inflation de l'aide directe** : les contrats d'objectifs devraient permettre d'éviter la surenchère des aides directes.

3. Méthodologie des contrats d'objectifs

La méthodologie élaborée s'appuie sur la détermination de cinq critères principaux : médiatique, classement du club, nombre de joueurs, difficultés d'accession, niveau de jeu, auxquels un coefficient de 1 à 10 est attribué.

La multiplication des coefficients obtenus pour chaque critère aboutit à un indice «x» qui servira à calculer le montant de la subvention. Une simulation a été effectuée pour les sports collectifs de haut niveau par rapport à la situation actuelle de ces clubs (tableau n° 1).

Lors des analyses préliminaires, les paramètres «formation» et «moyenne des spectateurs» étaient apparus suffisamment représentatifs pour être considérés.

Ces deux critères intégrés dans la part de subvention dite à la marge peuvent être assimilés soit à un bonus, soit à un malus (tableau n° 2) et expliquent la fourchette haute ou basse de la subvention.

Cette nouvelle approche des modalités de l'aide municipale reste tributaire de l'environnement général des clubs qui constitue un élément déterminant de la réussite du SPORT BISONNIN DE HAUT NIVEAU.

Subvention Haut Niveau - Sport Collectif - Critères : situation actuelle

Disciplines	Médiatique	Classement	Nombre de joueurs	Difficultés d'accession	Niveau	Total
Football (D. 4)	10	10	9	10	1	9 000
Handball (N. 1B)	6	8	8	4	8	12 288
Volley Ball (N. 3)	4	2	8	3	2	384
Basket Ball (N. 2)	7	6	7	5	4	5 880
Rugby (N. 2)	5	1	10	1	4	200
Hockey sur glace (N. 2)	2	1	10	1	4	80

Subvention exceptionnelle au Sport de Haut Niveau : sports collectifs - sports individuels

N.B. : Cette simulation sera revue à l'échéance des contrats d'objectifs

Disciplines/ Niveau	N. 1A Foot : D. 1	N. 1B Foot : D. 2	N. 2 Foot : D. 3	Foot : D. 4	Sports individuels
Basket-ball	G (1) : de 200 à 300 * F (1) : de 35 à 40	G : de 80 à 100 F : de 15 à 25	G : de 30 à 45 F : Répartition OMS		Championnat par équipes (compétitions 1 ^{er} : 80 000 F 2 ^{ème} : 50 000 F 3 ^{ème} : 30 000 F ou Championnat par équipes (classement aux points) 1 ^{er} : 80 000 F 2 ^{ème} : 50 000 F 3 ^{ème} : 30 000 F (1) G : Garçons F : Filles
Football	G : de 400 à 500 F : Répartition OMS	G : de 200 à 250 F : Répartition OMS	G : de 70 à 100	G : de 40 à 50	
Handball	G : de 100 à 150 F : de 35 à 40	G : de 40 à 55 F : de 15 à 25	G : de 30 à 45 F : Répartition OMS		
Hockey sur glace	G : de 60 à 80	G : de 15 à 20	G : Répartition OMS		
Rugby	G : de 50 à 80	G : de 25 à 40	G : de 8 à 12		
Volley-ball	G : de 50 à 80 F : de 35 à 40	G : de 30 à 45 F : de 15 à 25	G : de 10 à 15 F : Répartition OMS		

* Base de calcul : 1 point = 10 KF (exemple : 15 points = 150 000 F)

Disciplines/ Éléments de référence	N.1A - FOOT D.1				N.1B - FOOT D.2				N.2 - FOOT D.3				FOOT D.4																	
	Spectateurs		Formation		Spectateurs		Formation		Spectateurs		Formation		Spectateurs		Formation															
	M	+	-	M	+	-	M	+	-	M	+	-	M	+	-	M	+													
FOOTBALL	de 8 000 à 10 000	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 2 000 à 5 000	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 1 000 à 2 000	+	de 40 à 60 %	+	de 300 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 300 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+		
BASKET-BALL	de 1 500 à 2 000	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 1 000 à 1 500	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+
HANDBALL	de 800 à 1 500	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 300 à 500	+	de 40 à 60 %	+	de 300 à 500	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+
VOLLEY-BALL	de 800 à 1 500	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 600 à 900	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 300 à 500	+	de 40 à 60 %	+	de 300 à 500	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+
RUGBY	de 900 à 1 200	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+
HOCKEY SUR GLACE	de 600 à 900	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 400 à 600	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+	de 40 à 60 %	+

Base : 1 point = 12 500 F

H + 1 H - 1 }
H + 2 H - 2 }

Critères formation et spectateurs

Disciplines/ Cotation	N.1A - FOOT D.1				N.1B - FOOT D.2				N.2 - FOOT D.3				FOOT D.4							
	H - 2	H - 1	H	H + 1	H + 2	H - 2	H - 1	H	H + 1	H + 2	H - 2	H - 1	H	H + 1	H + 2	H - 2	H - 1	H	H + 1	H + 2
	FOOTBALL	40	20		20	40	20	10		10	20	12	6		6	12	4	2		2
BASKET-BALL	40	20		20	40	8	4		4	8	6	3		3	6					
HANDBALL	20	10		10	20	6	3		3	6	6	3		3	6					
VOLLEY-BALL	12	6		6	12	6	3		3	6	2	1		1	2					
RUGBY	12	6		6	12	6	3		3	6	2	1		1	2					
HOCKEY SUR GLACE	8	4		4	8	2	1		1	2										

Le Sport de Haut Niveau - Les conditions de la réussite*** L'engagement commun des collectivités territoriales**

- Commune
- Département
- Région

*** Le soutien effectif**

- des sponsors
- des partenaires économiques

*** Une structure de club appropriée et une solide équipe dirigeante***** La participation massive du public***** Le relais des médias locaux**

M. FUSTER : Bien entendu nous passerons des contrats avec chacun des clubs de la Ville, des contrats tenant compte de tout ce que je viens de vous dire, en particulier l'audit financier. En conclusion, je dirai simplement qu'en ce qui concerne le sport dit de haut niveau, il y a bien sûr une aide de la Ville qui est très importante mais je crois qu'il faudra aussi que les dirigeants de clubs, et je le dis ici publiquement, obtiennent l'aide du Département, de la Région, des partenaires économiques, du public, des médias ; c'est très important. Il faudra également qu'ils puissent bénéficier de dirigeants performants, car le sport de haut niveau maintenant nécessite des dirigeants qui soient des gestionnaires vu l'importance actuelle des sommes et des budgets des clubs.

M. GRAPPIN : Je me réjouis de constater que la Municipalité a décidé, non seulement de maintenir le soutien accordé au sport de haut niveau, mais également de le réglementer. Les contrats d'objectifs qui nous sont proposés me conviennent parfaitement, la procédure de mise en application également. Il y a eu dans cette affaire une parfaite concertation entre tous les partenaires concernés, à savoir les élus à travers la Commission des Sports, les clubs à travers leurs Présidents. D'autres délégations devraient bien prendre modèle sur cette nouvelle méthode de travail (protostations). Parfaitement !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas nouveau quand même ! Est-ce une méthode de travail que vous découvrez, Monsieur GRAPPIN ?

M. GRAPPIN : Pas tout à fait !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien !

M. GRAPPIN : Pas tout à fait car je suis quelqu'un d'assidu...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai, c'est vrai.

M. GRAPPIN : ...et dans certaines délégations, on ne travaille pas de la même manière qu'aux Sports.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Chacun a son style.

M. GRAPPIN : C'est cela ! Il est certain qu'actuellement, avec les retombées médiatiques de certains sports, il est intéressant pour une Municipalité de soutenir le sport et les sportifs de haut niveau mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix. La philosophie et la méthodologie qui nous sont proposées à travers les contrats correspondent parfaitement à nos objectifs et à ce que nous avons d'ailleurs toujours souhaité.

Les critères retenus pour l'attribution des subventions peuvent bien sûr être critiqués. A mon avis, cela n'a pas dû être simple à élaborer et je rends hommage à ceux qui l'ont fait.

Maintenant que nous sommes d'accord sur les contrats d'objectifs, il faut parler d'un problème qui n'est pas abordé à l'intérieur de ceux-ci, c'est l'aspect financier. Actuellement la subvention accordée depuis peu de temps au sport de haut niveau se situe à environ 1,5 million de francs. Lorsque l'on connaît les budgets de certains clubs bisontins, budgets à mon avis tout à fait raisonnables, il faudra sûrement revoir la subvention afin que les ambitions de ceux-ci puissent se réaliser.

Alors pour conclure, je suis certain qu'en augmentant sensiblement les crédits pour le sport de haut niveau et en faisant bien sûr des économies ailleurs, la Municipalité ferait un bon investissement pour la promotion et le renom de la Ville de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est vrai que l'investissement sportif est toujours un bon investissement en direction des jeunes. Je remercie la Commission dans son ensemble et l'Adjoint, mais c'est vrai que c'est un changement de perspective car jusqu'à présent nous avons attribué une enveloppe, qui avait démarré à 500 000 F puis était passée à 1 000 000 F et ensuite à 1 500 000 F pour les clubs de haut niveau ; désormais nous n'avons plus la maîtrise de cette enveloppe. Cela sera fonction des compétences, des résultats des uns et des autres mais nous avons quand même une valeur de point de 10 KF et c'est en fonction de cette valeur du point que sera calculée la subvention. D'autres villes pourront opérer de cette façon. En choisissant cette valeur du point, nous sommes dans la moyenne actuelle mais c'est un changement de méthode radical. La responsabilité des Présidents des clubs et des spectateurs est engagée pour arriver à être en bas ou en haut de la fourchette et je crois que tout est bien cadré. Cela devrait nécessiter moins de remous que nous n'en avons connus à certaine époque.

Dont acte.